

FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP

SITUATION ANNUELLE ARREETTEE AU 31 DECEMBRE 2025

Rapport Général du commissaire aux comptes Situation annuelle - Exercice clos au 31 Décembre 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

OPINION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP », IU1866977W, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 48 456 445 TND, un actif net de 48 279 459 TND, un bénéfice de 2 521 370 TND et une valeur liquidative de 113,889 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP » au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

RAPPORT DE GESTION

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport de gestion et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise du fonds au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DU GESTIONNAIRE POUR LES ETATS FINANCIERS

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP » de surveiller le processus d'information financière du fonds.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous

concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

CONFORMITE DES RATIOS PRUDENTIELS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

En application des dispositions de l'articles 29 du Code des Organismes de Placement Collectif et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code, nous avons procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels par le fonds.

Sur la base des diligences, que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, à part le point soulevés ci-dessous, nous n'avons pas détecté d'autres irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds, au 31 décembre 2025, à la réglementation en vigueur.

(i) Les actifs nets du FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP sont employés à hauteur de 5.32% en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Ce ratio est supérieur à la limite réglementaire maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 susmentionné.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds.

Tunis, le 30 Mars 2026

Le Commissaire aux comptes :
AWT AUDIT & CONSEIL
Anis WAHABI

BILAN

Au 31 décembre 2025
(Montants en dinars tunisiens)

ACTIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024
<u>Portefeuille titres</u>	4.1	29 602 774	3 679 594
Actions et valeurs assimilées		2 570 089	1 812 693
Obligations et Valeurs Assimilées		27 032 686	1 866 901
Autres valeurs		-	-
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>18 852 760</u>	<u>14 351 260</u>
Placements monétaires	4.2	18 310 284	14 351 087
Disponibilités		542 476	173
<u>Créances d'exploitation</u>		911	11 960
<u>Autres Actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIFS		48 456 445	18 042 814
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	4.3	153 373	48 879
Autres créditeurs divers	4.4	23 612	12 553
Total passif		176 986	61 432
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	4.5	44 736 942	16 960 234
Sommes Distribuables		<u>3 542 518</u>	<u>1 021 148</u>
Somme distribuables des exercices antérieurs		1 021 148	-
Somme distribuables de l'exercice		2 521 370	1 021 148
Actif net		48 279 459	17 981 382
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		48 456 445	18 042 814

FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP**ETAT DE RESULTAT****Au 31 décembre 2025**

(Montants en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du Portefeuille titres		1 037 604	16 901
Dividendes		55 051	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5.1	982 553	16 901
Revenus des autres valeurs		-	-
Revenus des placements monétaires	5.2	1 163 624	4 900
Revenus des prises en pension	5.3	429 371	547 506
Total des revenus des placements		2 630 599	569 307
Charges de gestion des placements	5.4	(312 780)	(48 879)
Revenus nets des placements		2 317 819	520 428
Autres produits		-	-
Autres Charges	5.5	(61 020)	(17 704)
Résultat d'exploitation		2 256 799	502 724
Régularisation du résultat d'exploitation		264 571	518 424
Somme distribuables de la période		2 521 370	1 021 148
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(264 571)	(518 424)
Variation des +/- values potentielles sur titres		245 526	2 471
+/- values réalisées		516 754	-
Frais de négociation		(1 589)	-
Résultat net de l'exercice		3 017 489	505 195

FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 décembre 2025
(Montants en dinars tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'actif net résultat des opérations d'exploitation	3 017 489	505 195
Résultat d'Exploitation	2 256 799	502 725
Variation des +/- values potentielles sur titres	245 526	2 470,56
+/- values réalisées sur cession titres	516 754	-
Frais de négociation de titres	(1 589)	-
Distributions de dividendes	-	-
Transactions sur le capital	27 280 588	17 376 187
Souscription	52 823 245	24 567 145
Capital	48 267 249	23 736 700
Régularisations des sommes non distribuables	3 288 967	11
Régularisations des sommes distribuables	1 267 029	830 434
Commission de souscription	-	-
Rachats	(25 542 657)	(7 190 958)
Capital	(22 829 587)	(6 878 900)
Régularisations des sommes non distribuables	(1 710 613)	(47)
Régularisations des sommes distribuables	(1 002 458)	(312 012)
Variation de l'actif net	30 298 077	17 881 382
ACTIF NET		
Début de période	17 981 382	100 000
Fin de période	48 279 459	17 981 382
NOMBRE DE PARTS		
Début de Période	169 578	1 000
Fin de Période	423 918	169 578
Valeur liquidative	113,889	106,036
Taux de rendement annuel	7,41%	6,036%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice arrêté au 31 Décembre 2025
Montants exprimés en Dinars tunisiens

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 22 Mars 2024 à l'initiative de la Banque Tuniso-Libyenne « BTL » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 31 Janvier 2025.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100.000 divisé en 1.000 parts de 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP » est un fonds commun de placement de type capitalisation. Le dépositaire de ce fonds est la Arab Tunisian Bank « ATB ». Le gestionnaire étant la « BTL ».

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2025, le fonds FCP LEPTIS Obligataire CAP ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3 Evaluations des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluations des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

➤ **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

➤ **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1 Portefeuilles titres

Le solde de cette rubrique s'élève à 29 602 774 dinars et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Obligations et valeurs assimilées	27 032 686 (i)	1 866 901
Titres des organismes de placement Collectif	2 570 089 (ii)	1 812 693
Total	29 602 774 (iii)	3 697 594

Le détail du portefeuilles titres est présenté en annexe I.

(i) Obligations et valeurs assimilées :

Code ISIN	Titre	Qté	Coût d'acquisition	Encours	Intérêts Courus	Retenue à la source	Valorisation
TNA3Z7AYXXX2	AMEN B SUB 2025-2	30 000	3 000 000	3 000 000	29 371	5 874	3 023 497
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	11 000	1 100 000	1 100 000	36 353	7 271	1 129 082
	ATL 2025-2	2 500	250 000	250 000	627	125	250 501
TN1T1YC5F1E6 B	BTK LEAS SUB 2025-1	25 000	2 500 000	2 500 000	68 247	13 649	2 554 597
TNPDPODY2398	EMP NATIONAL 2024 TR3 CC	3 500	350 000	350 000	10 495	2 099	358 396
TNGCLJS7FYQ7	EMP NATIONAL 2024 TR4 CC	15 000	1 500 000	1 500 000	10 632	2 126	1 508 505
TNWRCVSYL730	EMP NATIONAL 2022 TR4 CB	60 000	4 816 800	4 800 000	54 391	10 878	4 859 807
TNTWU2KQRW54	UBCI SUB 2025-1 CA	15 000	1 500 000	1 500 000	19 874	3 975	1 515 899
	UBCI SUB 2025-2 CA	10 000	1 000 000	1 000 000	499	100	1 000 399
TNV7HGOLTYL8	BTA 9.83% MARS 2034	10 000	10 002 000	10 230 890	751 389	150 278	10 832 001
Total		182 000	26 018 800	26 230 890	981 877	196 375	27 032 686

(ii) Titres des organismes de placement collectif :

Code ISIN	Titre	QTE	CMP	Coût Total	Valeur au 31/12/2025	Valorisation
TN0007680010	FCP AMANETT SICAV	20 000	107,521	2 150 434	108,373	2 167 460
TN711N6O2LA1	FCP SMART CASH	3 689	108,442	400 043	109,143	402 629
Total		23 689	215,964	2 550 476	217,516	2 570 089

(iii) Mouvement portefeuille Titres 2025

	Coût d'Acquisition	Intérêts Courus	(+/-) Values Latentes	Valorisation Fin Exercice	(+/-) Values Réalisés
Solde au 31/12/2024	3 660 222	16 901	2 471	3 679 594	
Acquisitions de l'Exercice	64 195 004			64 195 004	
Actions et droits rattachés	-			-	
Obligations et Valeurs Assimilées	25 373 000			25 373 000	
Titres des Organismes de Placement Collectif	38 822 004			38 822 004	
Cessions de l'Exercice	(39 285 950)			(39 285 950)	
Actions et droits rattachés	-			-	
Obligations et Valeurs Assimilées	(1 204 200)			(1 204 200)	
Titres des Organismes de Placement Collectif	(38 081 750)			(38 081 750)	
Variations des Intérêts Courus		768 601		768 601	
Variations des Plus ou Moins-Values Latentes			245 526	245 526	516 754
Solde Au 31/12/2025	28 569 276	785 502	247 996	29 602 774	516 754

4.2 Placement monétaire

Le solde de cette rubrique s'élève à 18 310 284 dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% en Actif
Pension livrée	4 775 000	4 779 976	9,90%
Certificat de dépôt	8 500 000	8 427 578	17,46%
Placement Compte à terme	4 998 700	5 063 090	10,49%
Dépôt à terme	39 106	39 640	1,21%
Total	18 312 806	18 310 284	-

*Le détail du placement monétaire est présenté en annexe I.

*Le calcul des intérêts en nombre de jours des pensions livrée se fait sur la base de 360 jours.

4.3 Disponibilités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
ATB	542 476	173
Total	524 476	173

4.4 Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Régularisation souscription et rachats	911	11 960
Total	911	11 960

4.5 Opérateurs Créditeurs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais gestionnaire (i)	77 607	34 791
Frais dépositaire (ii)	37 888	8 713
Frais de distribution (iii)	37 879	5 375
Total	153 373	48 879

4.6 Autres Créditeurs divers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires Commissaires aux comptes	17 705	10 811
Redevance conseil de marché financier	4 321	1 500
Commissions Bancaires	1 586	242
Total	23 612	12 553

4.7 Capital

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Capital Initial</u>	<u>Montant</u>
Montant	16 960 234
Nombre de titres	169 578
Nombre de porteurs de parts	72
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	48 267 249
Nombre de titres souscrites	482 603
Nombre nouveaux porteurs de parts	52
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(22 829 587)
Nombre de titres rachetés	(228 263)
Nombres porteurs de parts sortants	19
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	245 526
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	516 754
Régularisation des sommes non distribuables	46 795
Frais de Négociation de titres	(1 589)
Régularisation de résultat incorporé à la VL	1 531 560
<u>Capital 31/12/2025</u>	
Montant	44 736 942
Nombre de titres	423 918
Nombres porteurs de parts	105

5- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

5.1 Dividendes

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 55 051 dinars et se détaille comme suit :

Titre	Quantité	Dividende Unitaire	Total
FCP SMART CASH	7 960	6,916	55 051

5.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts échus sur obligations	634 240	-
Intérêts courus sur obligation et BTA	768 600	16 902
Intérêts sur l'achats d'obligations	(420 288)	-
Total	<u>982 553</u>	<u>16 901</u>

5.3 Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts certificats dépôts	805 469	3 719
Intérêts placements CAT	353 293	393
Intérêts dépôts à vue	4 860	789
Autres gains	2	-
Total	<u>1 163 624</u>	<u>4 900</u>

5.4 Revenus des prises en pension

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts perçus sur pensions livrées	479 137	492 764
Intérêts courus sur pensions livrées	(49 766)	54 742
Total	<u>429 371</u>	<u>547 506</u>

5.5 Charges de gestion des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	251 102	34 791
Rémunération du distributeur	37 878	5 375
Rémunération du dépositaire	23 800	8 713
Total	<u>312 780</u>	<u>48 879</u>

5.6 Autres Charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance Conseil du Marché Financier	42 202	5 847
Honoraires commissaire aux comptes	17 723	10 812
Impôt et taxes	187	240
Autres Frais	908	805
Total	<u>61 020</u>	<u>17 704</u>

6- AUTRES INFORMATIONS

6.1 Données par part

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Revenus des placements	6,205	3,357
Charges de gestion des placements	(0,738)	(0,288)
Revenus nets des placements	<u>5,468</u>	<u>3,069</u>
Autres produits	-	-
Autres charges	(0,144)	(0,104)
Résultat d'exploitation	<u>5,324</u>	<u>2,965</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,624	3,057
Sommes distribuables de l'exercice (1)	<u>5,948</u>	<u>6,022</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,624)	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,579	0,015
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,219	-
Frais de négociation	(0,004)	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>1,170</u>	<u>0,015</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>7,118</u>	<u>6,036</u>
Droits d'Entrée	-	-
Droits de Sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>1,170</u>	<u>0,015</u>
Distribution Dividendes	-	-
Valeur liquidative	<u>113,889</u>	<u>106,036</u>
Charges de gestion/ actif net moyen	<u>0,94%</u>	<u>0,541%</u>
Autres charges / actif net moyen	<u>0,18%</u>	<u>0,196%</u>
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	<u>7,61%</u>	<u>11,29%</u>

6.2 Informations sur les rémunérations

(i) Rémunération du gestionnaire

En rémunération des services de gestion financière du fonds, le gestionnaire perçoit une commission de gestion annuelle de 0,5 % H.T de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

(ii) Rémunération du dépositaire

En rémunération de ses services de dépositaire, l'ATB percevra une rémunération annuelle de 0,125% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars HT et un maximum de 20 000 dinars HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée annuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

(iii) Rémunération de distributeur

En rémunération de ses services de distributeur, la BTL percevra une rémunération annuelle de 0.1 % HT de l'actif net au prorata de ses distributions, décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Annexe 1 Portefeuille titres, placements monétaires au 31 décembre 2025

Code ISIN	Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif
	OBLIGATIONS		26 018 800,000	27 032 685,664	55,990%
	Emprunt National		6 666 800,000	6 726 708,401	13,933%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	60 000	4 816 800,000	4 859 807,031	10,066%
TNPDPDY2398	EMP 4P NAT 2024 T3 CC TF	3 500	350 000,000	358 396,164	0,742%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CC TF	15 000	1 500 000,000	1 508 505,205	3,125%
	Emprunt société		9 350 000,000	9 473 976,030	19,622%
TNA3Z7AYXXX2	AMEN BANK UIB 2025 CA	30 000	3 000 000,000	3 023 497,118	6,263%
TNHOASGSR955	ATL 2025 1TF	11 000	1 100 000,000	1 129 082,192	2,339%
	ATL 2025'2 TF	2 500	250 000,000	250 501,282	0,519%
TN1T1YC5F1E6 B	BTK LEAS SUB 2025 CA TF	25 000	2 500 000,000	2 554 597,260	5,291%
TNTWU2KQRW54	UBCI SUB 2025 1CA TF	15 000	1 500 000,000	1 515 899,178	3,140%
	UBCI SUB 2025 2 CA TF	10 000	1 000 000,000	1 000 399,000	2,071%
	Emprunt Etat		10 002 000,000	10 832 004,524	55,992%
TNV7HGOLTYL8	BTA 9,83% 03/2034	10 000	10 002 000,000	10 832 001,233	55,992%
	TITRES SICAV		2 550 476,148	2 570 088,527	5,323%
TN0007680010	AFC AMANETT SICAV	20 000	2 150 433,610	2 167 460,000	4,489%
TN711N6O2LA1	FCP SMART CASH	3 689	400 042,538	402 628,527	0,834%
	Certificat de dépôt		8 500 000,000	8 427 578,311	17,457%
TN5COQDTJ6T1	CD BNA 0.5M 7.49% 20012026	1	500 000,000	498 431,828	1,032%
TN4ZXS3V3CRT9	CD BTE 1M 8.75% 10022026	1	1 000 000,000	992 513,369	2,056%
TNMJZ4WDZ410	CD BTKIEAS 0.5M 8.75% 21012026	1	500 000,000	498 119,543	1,032%
TNNW4MVG0V6	CD BTKIEAS 2pM 8.8% 112202	1	2 000 000,000	1 984 158,090	4,110%
TNI1MFGOL523	CD BTL 0.5M 8.99% 792026	1	500 000,000	476 589,215	0,987%
TN94NRBDT7B0	CD BTL 0.5M 9.25% 06012026	1	500 000,000	499 503,955	1,035%
TN87XZQ3RJC8	CD BTL 1.5M 9.259% 21012026	1	1 500 000,000	1 494 047,459	3,095%
TN81620PN4L3	CD 2M 8.99% 1022026	1	2 000 000,000	1 984 214,873	4,110%
	Placement compte à terme		4 998 700,000	5 063 090,451	10,486%

Code ISIN	Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif
	CAT BTL 0.2M 8.99% 093202	200	200 000,000	200 906,389	0,416%
	CAT BTL 0.5M 8.99% 242202	500	500 000,000	504 039,342	1,044%
	CAT BTL 0.8M 8.5% 2112026	800	800 000,000	817 884,931	1,694%
	CAT BTL 1.2M 8.99% 522026	1 200	1 200 000,000	1 213 477,611	2,513%
	CAT BTL 2.3M 8.99% 322026	2 299	2 298 700,000	2 326 782,178	4,819%
	Pension livrée		4 775 000,000	4 779 975,716	9,902%
	PL BTL 0.8M 8.99% 1412026	1	875 000,000	876 529,549	1,816%
	PL BTL 1.5M 8.99%712026	1	1 500 000,000	1 502 247,500	3,112%
	PL BTL 2.4M 8.99% 812026	1	2 400 000,000	2 401 198,667	4,974%
	Produits Divers		7 101,918	900,274	
	INT INTERC EO UBCI 2025-2	1	3 191,233	398,904	
	INT INTERC EO ATL 2025- 2	1	3 910,685	501,370	